

# NON A L'AUGMENTATION DES IMPOTS

## Délégations au Conseil Général

Lundi 4 Février alors que le Conseil Général de l'Oise discutait du budget 1974, plusieurs délégations porteuses de centaines de pétitions exigeant le blocage des impôts ont été reçues par le président-député U.D.R., F. BENARD et le secrétaire général de la préfecture remplaçant le préfet absent.

Dans cette délégation outre des représentants de la population de Montataire et Nogent, et des travailleurs d'Usinor et de Saxby, on notait la présence de M. TRIN, maire de Montataire, Mme CARBON, maire de Saint-Leu-d'Esserent, M. GUYOT, maire de Saint-Maximin, M. MAILLET, maire de Monchy-Saint-Eloi et M. LEFEBRE, maire de Saint-Vaast.

Face aux arguments « techniques » de F. BENARD essayant d'esquiver la lourde responsabilité du pouvoir dans la situation actuelle, plusieurs délégués insistèrent sur le fait qu'avec l'augmentation du coût de la vie, le poids écrasant de la fiscalité, la situation des travailleurs devenait intolérable, et qu'en conséquence, ils demandaient au Conseil Général de ne pas voter d'impôts nouveaux.

Seuls les élus de Gauche ont voté contre l'augmentation du budget et notre camarade Jean SYLLA devait notamment déclarer :

## Une déclaration de J. SYLLA, Conseiller Général Communiste

Monsieur le Président,  
Chers Collègues,

J'entrerai immédiatement dans le vif du sujet.

En ce qui concerne les recettes on constate une augmentation importante du produit des centimes + de 24 % par rapport à l'année dernière.

Pour les dépenses, il apparaît que le pourcentage des charges par rapport aux charges totales est en diminution :

- 1) Pour la voirie le pourcentage est de 23,79 au lieu de 24,57 en 1973 et 25,22 en 1972 alors que maintenant le département supporte une partie des dépenses pour les Routes Nationales déclassées.
- 2) pour l'aide à l'équipement des communes le pourcentage est de 10,68 au lieu de 11,66 en 1973 et 13,44 en 1971, etc...

alors que dans le même temps l'aide à l'équipement pour l'Etat est en augmentation.

Dans l'ensemble des moyens de financement affectés aux équipements collectifs, la part de l'Etat ne cesse de diminuer au détriment des collectivités locales. En vérité, on assiste à un transfert important des charges de l'Etat sur les communes et les départements.

Au niveau du département de l'Oise, la note est lourde, puisqu'elle se chiffre à plusieurs millions de francs pour les routes nationales déclassées, les infrastructures routières en milieu urbain, les télécommunications, la mise à grand gabarit de l'Oise canalisée, etc... ainsi qu'une part importante des frais de transport pour le ramassage scolaire.

A ce sujet, j'ai relevé que la participation de l'Etat qui atteignait près de 55 % de la dépense en 1973 ne représente plus que 48 % en 1974.

A toutes ces charges, s'ajoutent les prix grevés par l'inflation et par la T.V.A. que le département supporte sur tous ces achats et ses travaux.

A partir de cette situation je considère qu'il est urgent que l'Etat rende aux communes et aux départements ce

qu'il prend dans leur budget et notamment, il doit rembourser la T.V.A. comme il le fait aux sociétés. Ce ne serait d'ailleurs pas une innovation en Europe puisque c'est déjà le cas de la Grande-Bretagne. Il faut aussi que l'Etat prenne en charge intégralement le fonctionnement des C.E.S. comme la loi lui en fait obligation, augmente sa participation pour les équipements collectifs, définisse une nouvelle répartition des charges et des ressources entre l'Etat, la Région, le Département et la Commune, et enfin qu'il donne la possibilité aux Collectivités Locales de recourir à des emprunts à faible taux d'intérêt et des remboursements plus longs.

Avec la hausse des prix qui connaît un rythme vertigineux, avec les impôts de toutes sortes qui pèsent chaque année plus lourdement dans le budget des familles avec les loyers et les charges qui sont les plus élevés d'Europe, et avec des salaires et pensions insuffisants, les travailleurs, les pensionnés et retraités connaissent de graves difficultés.

Réaliste et sérieux, je ne rejette pas la totalité des recettes et des dépenses de ce budget, mais je considère cependant qu'il était possible d'équilibrer le budget sans aggraver la pression fiscale. Il suffisait de refuser les transferts de charges de l'Etat que j'ai dénoncés il y a quelques instants, d'exiger le remboursement de la T.V.A. sur les achats et les travaux du département, etc...

Je ne peux accepter de m'enfermer dans le faux dilemme de gérer la pénurie ou augmenter sans fin les impôts et par conséquent je voterai contre le budget.

Ainsi je me refuse à cautionner les méfaits de la politique nationale qui a des répercussions sur les populations de notre département.

Permettez-moi de vous dire, en guise de conclusion, que la véritable solution à nos difficultés réside dans la transformation profonde des structures économiques et politiques du pays à laquelle le succès du programme commun ouvrirait la voie.

ois - 60-CREIL

er à 15 h

TAIRE

invités au

CAMPAGNE

1974

Secrétaire Fédéral  
Secrétariat Fédéral

E

ur)

teur-compositeur)

de la Libération)

## DES IMPOTS

cent-soixante personnes ont obtenu leur accord et près de dix mille personnes ont voté en faveur d'une réforme plus démocratique.

## T PAYER !

catégories de personnes en plus nombreuses. Les impôts continus, aux entreprises 3 X 8 aux inspections des cages aux portiers ; les impôts pour la sauvegarde des biens achetés sont fortement majorés pour la majorité des travailleurs. Usinor ne veut pas payer les frais de la crise de ce qui se prouve et vont le faire les jours qui vont suivre. Payer et doit payer.

## DES SPORTS

importance de la T.V.A. dans la commune à ce même moment ainsi la part de celui-ci dans les impôts et demi d'anciens millions du coût global de la situation.

Le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports a déclaré que le sport, comme élément de la qualité de la vie, doit être financé par la municipalité qui a le droit de se lancer dans cette aventure qui est une aventure de notre époque. Pour terminer à notre camarade G.

(Suite page B)